

*Cité scolaire*  
*Janson de Saily*

**Réunion Professeurs-Parents Terminale**  
**Mardi 20 septembre 2022**

# Sommaire

Introduction : le protocole Sanitaire

1- Les horaires

2- Les résultats

3- Le calendrier de la classe de terminale

4- Les épreuves du baccalauréat

5- Les études Post-Bac

6- Des outils pour s'informer puis décider

# Le protocole sanitaire

## Septembre 2022

# Le protocole sanitaire

- Niveau de protection « SOCLE » (avant le niveau vert)
- Port du masque non obligatoire
- Respect des gestes barrières (lavage des mains, vaporisateurs, aération, nettoyage et désinfection)

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

## Que se passe-t-il pour les élèves et les personnels "cas confirmé" dans une école ou un établissement scolaire ?

- Les règles applicables aux cas confirmés en milieu scolaire sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale. Elles sont présentées ci-après.
- Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le directeur ou le responsable d'établissement des situations de cas confirmé.
- L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école ou dans l'établissement et devra respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires ([cf. les consignes générales](#)). Elles sont présentées ci-après.
- S'agissant des élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que des élèves de 12 ans et plus et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h. Lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible, un test antigénique par prélèvement nasal peut être réalisé pour les élèves de moins de 12 ans par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, d'un médecin ou d'un infirmier.
- S'agissant des élèves de 12 ans et plus et des personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours. Il peut prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 7ème jour et que son résultat est négatif.
- La période d'isolement débute :
  - à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
  - à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.
- Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).

## ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li>Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li>Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li>Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li><b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>Limitation du brassage par niveau obligatoire</li> <li>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré</li> <li>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



# 1- Les horaires

# Les NOUVEAUTÉS en classe de T<sup>ale</sup>

Dans chaque voie, générale ou technologique :

## **Des enseignements communs à tous les élèves**

## **Des enseignements de spécialité pour chacun**

- Attachés à la série en voie technologique
- Choisis par les élèves en voie générale

## **Des enseignements optionnels :**

- Jusqu'à 4 options facultatives (si latin + grec)
- Dont 3 nouvelles options n'existant qu'en terminale (une au choix par élève) :
  - Mathématiques expertes
  - Mathématiques complémentaires
  - Droit et grands enjeux du monde contemporain

# Les horaires en classe de Terminale générale

## Classe de terminale

Enseignements	Horaire élève
<b>Enseignements communs</b>	
Philosophie	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	4 h
Enseignement scientifique	2 h
Education physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
<b>Enseignements de spécialité : 2 au choix</b>	
Arts (c)	6 h
Biologie-écologie	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	6 h
Humanités, littérature et philosophie	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	6 h
Littératures et langues et cultures de l'Antiquité	6 h
Mathématiques	6 h
Numérique et sciences informatiques	6 h
Physique-chimie	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	6 h
Sciences de l'ingénieur (d)	6 h
Sciences économiques et sociales	6 h
Accompagnement personnalisé (e)	
Accompagnement au choix de l'orientation (f)	
Heures de vie de classe	
<b>Enseignements optionnels</b>	
<b>a) 1 enseignement parmi</b>	
Mathématiques complémentaires (g)	3 h
Mathématiques expertes (h)	3 h
Droits et grands enjeux du monde contemporain	3 h
<b>b) 1 enseignement parmi</b>	
Langue vivante C (a) (b)	3 h
LCA : latin (i)	3 h
LCA : grec (i)	3 h
Education physique et sportive	3 h
Arts (c)	3 h
Langue des signes française	3 h
Hippologie et équitation (j)	3 h
Agronomie, économie, territoires (j)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (j)	3 h

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant en langue.

(c) Au choix parmi : arts plastiques, cinéma audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité.

(d) Cet enseignement est complété de 2 heures de sciences physiques.

(e) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(f) 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(g) Pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité « mathématiques ».

(h) Pour les élèves choisissant en terminale la spécialité « mathématiques ».

(i) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

(j) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

NB : une enveloppe horaire de 8 heures par semaine et par division est laissée à disposition des établissements pour assurer des activités pédagogiques à effectif réduit dans le cadre des enseignements.

# Les spécificités Jansonienne

- La Section Binationale ABIBAC : 6h de langue et Littérature + 4h d'Histoire géographie en allemand
- La Section Internationale Chinoise : 3h de langue chinoise + 2h de maths en chinois + 4h de Littérature en Chinois
- Le Chinois Oriental : 4h de Langue + 1h de DNL Maths/Chinois
- La Section européenne Anglaise : 4h de Langue + 1h de DNL SES/Anglais
- La Section européenne Allemand : 4h de Langue + 1h de DNL HG/Allemand

# Les horaires en Tale STI2D

## Horaires des enseignements communs

Enseignements	Classe de première Horaire par élève	Classe de terminale Horaire par élève
Français	3 h	-
Philosophie	-	2 h
Histoire-géographie	1 h 30	1 h 30
Enseignement moral et civique	18 h annuelles	18 h annuelles
Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4 h (dont 1 h d'ETLV)	4 h (dont 1h d'ETLV)
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Mathématiques	3 h	3 h
Accompagnement personnalisé (2)		
Accompagnement au choix de l'orientation (3)		
Heure de vie de classe		

## Horaires des enseignements de spécialité

Enseignements	Classe de première Horaire par élève	Classe de terminale Horaire par élève
Innovation technologique	3 h	-
Ingénierie et développement durable (I2D)	9 h	-
Ingénierie, Innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numériques	-	12 h
Physique-Chimie et Mathématiques	6 h	6 h

## Horaires des enseignements optionnels

L'élève peut suivre 2 enseignements optionnels au maximum parmi les suivants :

Enseignements	Classe de première Horaire par élève	Classe de terminale Horaire par élève
Arts (4)	3 h	3 h
Éducation physique et sportive	3 h	3 h
Langues des signes française	3 h	3 h

En outre, l'élève peut suivre, en classe de première et terminale, un atelier artistique d'une durée de 72 h annuelles.

En classe de première et terminale, le nombre d'heures pour les enseignements en groupe à effectif réduit est proportionnel au nombre d'élèves, dans un rapport de 14 h pour 29 élèves.

### Notes

(1) La langue vivante A est étrangère. La langue vivante B peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue. L'enseignement technologique en langue vivante A est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de Langue vivante.

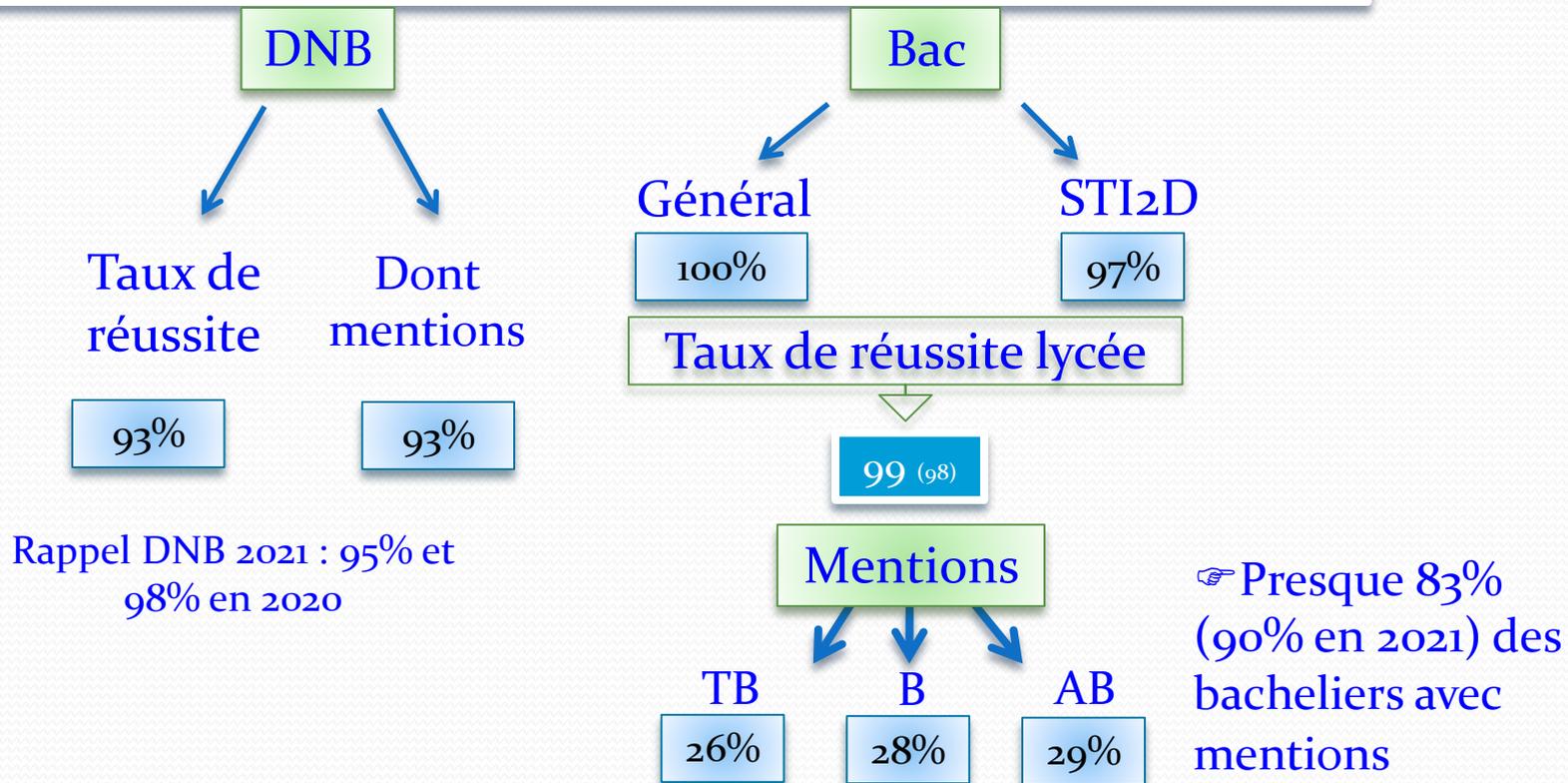
(2) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(3) 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(4) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre.

# 2- Les résultats 2022

# Les résultats aux examens 2022



# 3-Le calendrier de la classe de terminale

# Le calendrier de la classe de Terminale

## 1<sup>er</sup> trimestre

- Du 14 novembre au 18 novembre 2022 :
  - 1<sup>ère</sup> semaine de l'orientation
  - Travail sur l'orientation en AP et RDV avec les Psy-EN
  - Du 21 novembre au 2 décembre 2022 : Conseils de classes (Recommandations du conseil de classe sur les formations post-bac choisies par les élèves via les fiches de dialogues)

# Le calendrier de la classe de Terminale

## 2<sup>ème</sup> trimestre

- Lundi 16 janvier 2023: Réunion parents-terminale  
Parcoursup : mi-janvier / mi-mars
- Samedi 21 janvier : Forum des métiers
- Du 23 au 27 janvier : 2<sup>ème</sup> semaine de l'orientation
- Mardi 24 janvier : présentation des CPGE à Janson
- Samedi 4 février : JPO Janson CPGE
- Du 8 au 14 mars : Conseils de classe du second trimestre  
(avis du conseil de classe sur les formations, Fiche avenir)
- **Epreuves des 2 EDS mi-mars**

# Le calendrier de la classe de Terminale

## 3<sup>ème</sup> trimestre

- Conseil de classe du troisième trimestre (évaluation du trimestre, avis sur les livrets scolaires pour l'examen)
- Affectation des élèves fin mai via Parcoursup
- Épreuves finales (disciplines évaluées à l'écrit mi-juin)

# 4- Les épreuves du Baccalauréat

# Les coefficients du bac (2021-2023)

## Annexe – Tableau des coefficients

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16	16		16
Enseignement de spécialité 2		16	16	16		16
Grand oral		10	10	14		14
			<b>60</b>			<b>60</b>
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1 <sup>re</sup>	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			<b>40</b>			<b>40</b>
<b>Tous enseignements obligatoires</b>			<b>100</b>			<b>100</b>

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

# Le cadre publié en juillet 2021

La place du **contrôle continu** dans le baccalauréat

**40%**

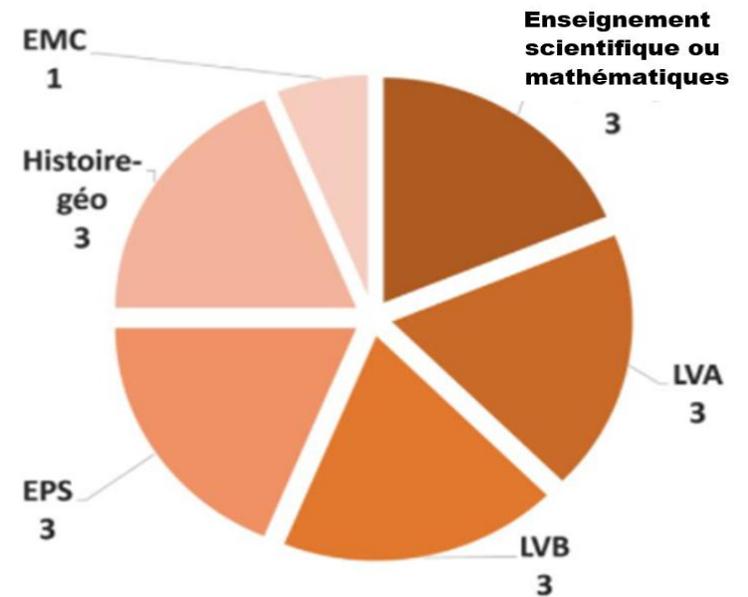
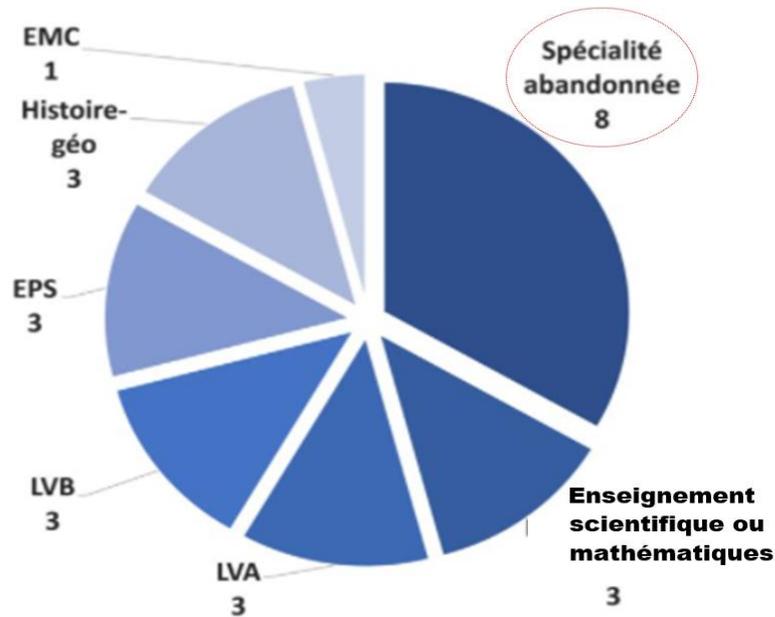
Enseignements obligatoires			
1.Enseignements communs			
Histoire-géographie			
Langue vivante A			
Langue vivante B			
Enseignement scientifique (G) ou Mathématiques (T)	30		<b>32</b>
Education physique et sportive (CCF en terminale)			
Enseignement moral et civique	2		
2.Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première			
			8
<b>Total</b>			
			<b>40</b>

# Les éléments du contrôle continu

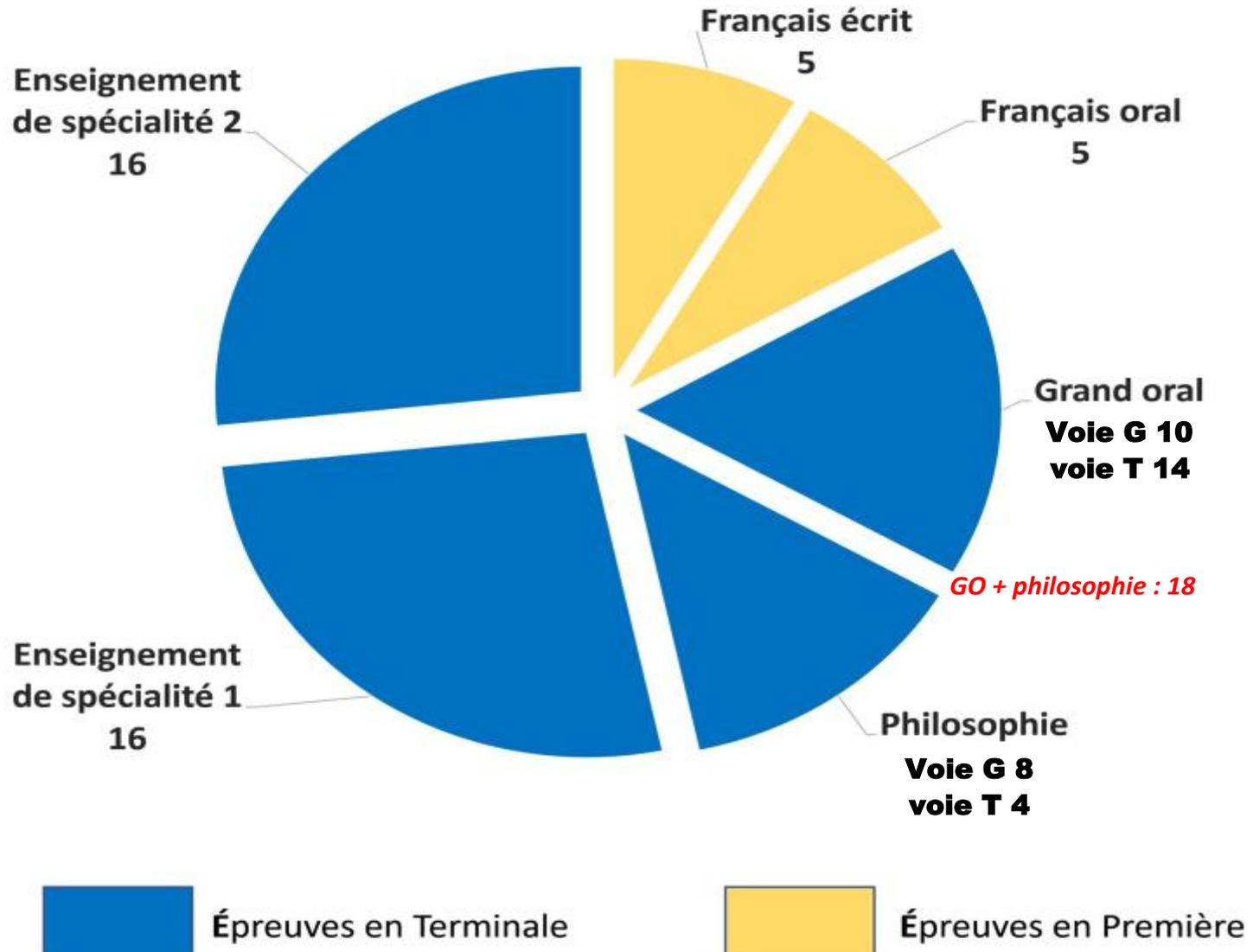
Contrôle continu en **première**  
24 coefficients



Contrôle continu en **terminale**  
16 coefficients



# Le contrôle terminal – 60%



## Sections linguistiques SELO et disciplines non linguistiques DNL

- Evaluations prises en compte dans le calcul de la note de livret quelque soit le nombre d'options suivies – hors note de contrôle continu obtenue à l'épreuve orale spécifique.
- Evaluations prises en compte pour l'année suivie (1<sup>ère</sup> et/ou terminale)
- Donnent lieu à une indication SELO ou DNL sur le diplôme si elles sont suivies durant les 2 années

# Sections Euro et langues orientales

## Baccalauréat délivré

Avec la mention « section européenne ou section de langues orientales » (Selo) si et seulement si :

- Moyenne (1<sup>ère</sup> + T<sup>ale</sup>) supérieure à 12 sur 20 en langue de section (euro ou orientale)
  - Note supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique en CC en langue de section pour les sections euros
- +

Indication de la DNL sur le diplôme du Baccalauréat si :

- Note supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique en CC en DNL.

# ABIBAC — section binationale

Les candidats en ABIBAC présentent les épreuves terminales du baccalauréat selon les mêmes modalités que l'ensemble des autres candidats scolaires.

S'agissant des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales :

- le contrôle continu en langue Allemand est remplacé par une évaluation spécifique en langue et littérature, comportant une partie écrite et une partie orale - coefficient 15 (uniquement la partie écrite) ;
- le contrôle continu en histoire-géographie est remplacé par une évaluation spécifique en histoire-géographie, portant sur le programme de DNL histoire-géographie - coefficient 15.

# SIC – Section Internationale Chinois

Les candidats en SIC présentent les épreuves terminales du baccalauréat selon les mêmes modalités que l'ensemble des autres candidats scolaires.

S'agissant des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales :

- Langue et littérature de la section	Évaluation spécifique	15
- Langue vivante B	Moyenne annuelle de terminale	3
- Enseignement scientifique	Moyenne annuelle de terminale	2,5
- Hist.-Géo.+ (DNL) Mathématiques	Évaluation spécifique	3+10
- Éducation physique et sportive	Contrôle en cours de formation (CCF)	5
- Enseignement moral et civique	Moyenne annuelle de terminale	1

# L'épreuve terminale de français

## Epreuve orale

En voie générale et en voie  
technologique :

30 minutes de préparation  
puis 20 minutes d'exposé

Coefficient 5

### 1<sup>ère</sup> partie de l'épreuve :

Exposé sur un des textes du descriptif

/12

12 minutes

### 2<sup>ème</sup> partie de l'épreuve :

- Présentation d'une œuvre choisie par le candidat parmi celles qui ont été étudiées en classe
- Entretien avec l'examineur

/8

8 minutes

# 5- Les études Post-Bac

# Une année d'orientation

- Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

# Une année d'orientation

## Parcoursup permet :

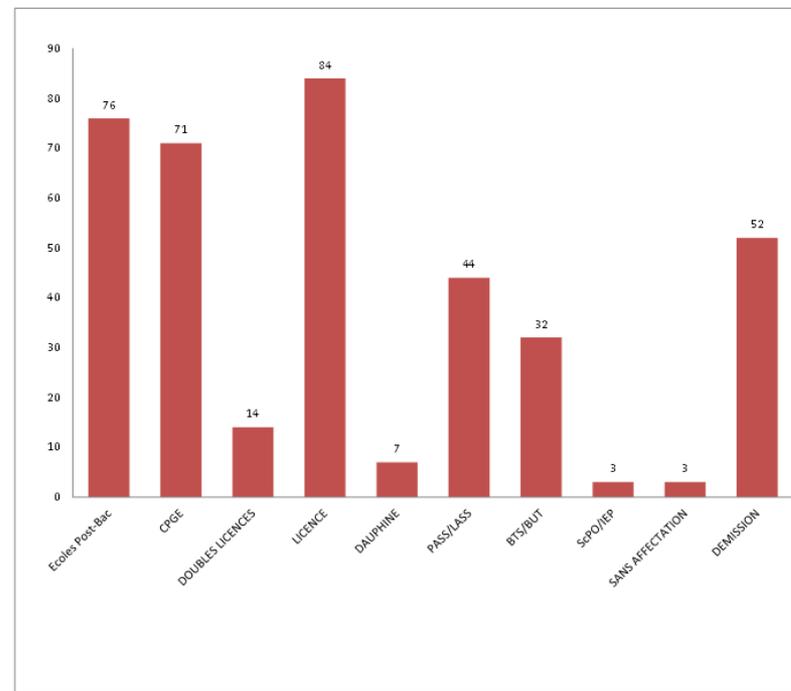
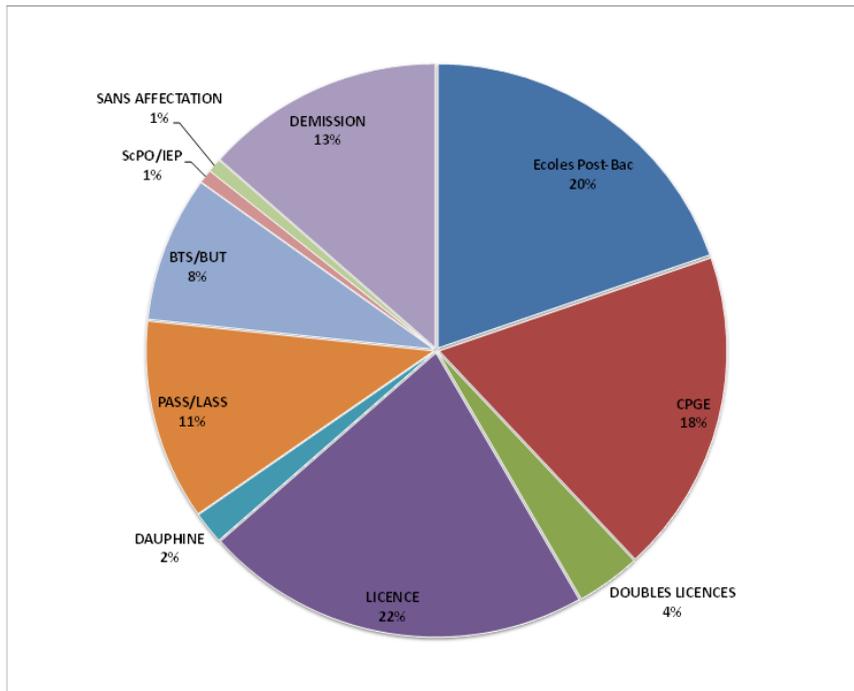
- de créer votre dossier de préinscription
- de trouver des informations sur les différentes formations de l'enseignement supérieur
- de saisir vos vœux de poursuite d'études
- de confirmer vos vœux pour qu'ils puissent être examinés par les formations que vous avez choisies
- de recevoir des propositions d'admission des formations et d'y répondre dans les délais indiqués

# Le calendrier Parcoursup 2022-2023

Phase	Dates	Evénements
Phase d'information	Décembre 2022	Ouverture de Parcoursup
Phase d'inscription	Janvier à mars 2023	Saisie des voeux
Phase d'inscription	Mars à avril 2023	Finalisation du dossier et confirmation des vœux
Phase d'admission principale	Juin à juillet 2023	Réponse des établissements
Phase d'admission complémentaire	Juillet à Septembre 2023	Saisie de nouveaux voeux et proposition d'admission

# Parcoursup Janson – Septembre 2022

## Bilan Parcoursup 2021-2022



# La charte Post-Bac



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**



**CHARTRE**

**POUR UNE ORIENTATION PROGRESSIVE ET ACCOMPAGNÉE  
AU SERVICE DE LA LIBERTÉ DE CHOIX ET DE LA RÉUSSITE DES LYCÉENS**

**Entre le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), la Conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des grandes écoles (CGE), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et l'Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles.**

Signée le 17 janvier 2019

# Préambule de la charte

- Les choix des élèves ne supposent ni hiérarchisation ni parcours imposé. Ils sont construits avec bon sens et respectent leurs goûts, capacités et motivations pour des champs de connaissances qu'ils conforteront et pourront retrouver après le baccalauréat. Ils ne sont pas conditionnés par le choix préalable d'une formation de l'enseignement supérieur.

- **Article 5**

Les établissements d'enseignement supérieur mettent en place des dispositifs de réussite pour accompagner le parcours des lycéens motivés pour s'engager dans une voie de formation, **même lorsque les études secondaires n'y conduisent pas particulièrement**, et pour laquelle leur réussite ne pourra y être garantie que moyennant un soutien, notamment disciplinaire ou méthodologique.

6-Des outils pour  
s'informer, échanger  
puis décider

# Un logiciel unique pour tous

## PRONOTE

### Bienvenue dans votre espace Parents

PRONOTE, choisi par l'établissement, au service de l'école depuis 20 ans



#### Être informé

- Emploi du temps
- Absences, punitions, etc.
- Notes, compétences, etc.
- Vie de l'établissement
- Cantine

#### S'impliquer

- Cahier de textes
- Énoncés / corrigés
- QCM proposés aux élèves
- Ressources pédagogiques

#### Communiquer

- Discussions
- Sondages / élections
- Fiche d'orientation
- Documents à télécharger



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# QUAND JE PASSE LE BAC

DE LA 3<sup>È</sup>  
AUX ÉTUDES SUP

RÉVISIONS

LE NOUVEAU BAC EN 2021

NOUVEAU LYCÉE PRO

PARCOURSUP

VIDÉOS



BAC TECHNOLOGIQUE : TOUTES  
LES ACTUALITÉS



VOIE GÉNÉRALE : LES  
PROGRAMMES DES COURS  
COMMUNS ET DES SPÉCIALITÉS





La procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur est désormais terminée.

Toutefois, les candidats qui avaient sollicité un accompagnement auprès des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) avant la fin de la procédure continuent d'en bénéficier.

Les conseillers Parcoursup restent disponibles [via le numéro vert](#) et la [messagerie contact](#).

## Les sites publics

[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)  
[enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr)  
[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)  
[gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)

[legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)  
[service-public.fr](http://service-public.fr)  
[data.gouv.fr](http://data.gouv.fr)

## Nous connaître

[Plan du site](#)  
[Mentions légales](#)  
[Accessibilité](#)  
[Contact](#)

# Quelques remarques

Le Lycée est :

- Lieu de travail et d'épanouissement
- Lieu d'apprentissage des savoirs et savoirs être
- Lieu d'exercice de l'autonomie
- Lieu d'apprentissage de la vie en société et de la démocratie

# Bonne année scolaire à tous !



JANSON DE SAILLY COLLÈGES LYCÉE CPGE Q



Une volonté **d'excellence éducative**  
enracinée dans la République